



Info ou Intox : La nouvelle organisation améliorera la capacité globale à appuyer le gouvernement en situation d'urgence

Le Président de l'ASN a indiqué que l'intégration des compétences de l'ASN et de l'IRSN aura l'avantage d'améliorer la capacité globale à appuyer le Gouvernement en situation d'urgence nucléaire ou radiologique. **Cette intégration des compétences ASN/IRSN se ferait néanmoins inévitablement au détriment de la capacité d'expertise scientifique et technique des pouvoirs publics en situation d'urgence, alors que cette capacité est essentielle pour éclairer les décisions de l'Etat en matière de protection des citoyens.**

En cherchant à optimiser l'interface entre l'ASN et l'IRSN, on va introduire d'autres interfaces... dans l'organisation nationale de crise et au cœur de l'expertise

L'organisation nationale de crise prévoit un « cercle de la décision », avec les acteurs en appui de la préfecture ou de l'état, dont l'ASN ou l'ASND (autorité de sûreté défense), et un « cercle de l'expertise » avec des experts, notamment ceux de l'IRSN, qui évaluent l'état de l'installation accidentée et des conséquences réelles ou redoutées de l'accident sur l'environnement et les populations, afin d'éclairer les décideurs.

Le vaste champ de compétences de l'IRSN permet d'apporter aux décideurs des expertises intégrées, depuis la compréhension d'un événement jusqu'à l'appréciation de ses conséquences, et ce pour un large éventail d'événements (notamment des accidents sur diverses installations nucléaires civiles ou de défense ou sur des transports de matières radioactives, que ces accidents soient fortuits ou liés à des actes de malveillance).

Si une partie de l'IRSN fusionnait avec l'ASN, et que les experts travaillant sur les sujets de la défense et de la sécurité rejoignaient le DSND, **la coexistence au sein d'un même organisme des différentes capacités techniques qui doivent pouvoir être mobilisées en situation d'urgence pour produire une expertise intégrée, depuis la compréhension d'un événement jusqu'à l'évaluation de ses conséquences, ne serait plus pleinement assurée. Ceci conduirait à créer d'autres interfaces, de nature à complexifier le fonctionnement de l'expertise en situation d'urgence.** Par exemple, les experts analysant l'accident sur une installation de défense et ceux évaluant l'impact de l'accident sur les populations se retrouveraient dans des centres de crise distincts.

En cherchant à optimiser l'interface entre l'ASN et l'IRSN, on fragilisera les capacités d'expertise scientifique et technique des pouvoirs publics

Le projet de réforme affaiblira les capacités d'expertise scientifique et technique actuelles en situation d'urgence qui reposent notamment à l'IRSN sur :

- **un vivier pluridisciplinaire de 300 équipiers de crise, formés et entraînés à travailler ensemble**, dont les compétences couvrent de nombreux domaines scientifiques et techniques, et pouvant faire appel en renfort à tout autre expert ou chercheur de l'IRSN. Le démantèlement de l'IRSN conduirait à réduire ce



vivier de crise, car il se trouverait réparti entre l'ASN et l'ASND, voire amputé si des chercheurs ne rejoignaient pas ces organismes, et que certaines compétences (et outils) bénéficient aujourd'hui à l'ensemble des expertises de crise, que ce soit pour les installations civiles ou pour celles relevant de la défense ;

- **des capacités de modélisation reposant sur des outils numériques adaptés aux besoins de la gestion de crise.** Ces outils sont développés par les experts et chercheurs de l'Institut, de façon à intégrer l'état des connaissances et les enseignements de la recherche. Sans ces travaux de recherche et de développement, ces outils perdraient rapidement en pertinence ;
- **des moyens de surveillance et de mesure de la radioactivité dans l'environnement et de mesure de la contamination des personnes,** que l'IRSN peut déployer sur le terrain en situation d'urgence, ainsi que des laboratoires permettant de procéder aux analyses des échantillons environnementaux et biologiques. Ces **capacités pourraient perdre en efficacité et en indépendance** si les équipes d'intervention et les laboratoires d'analyse ne rejoignaient pas tous la future autorité indépendante. Or la complémentarité modélisation-mesure est un pilier de l'expertise technique en situation d'urgence et post-accidentelle.

Une expertise en situation de crise qui peut faire appel à l'ensemble des compétences de l'Institut

Ces capacités ont été mobilisées efficacement lors de crises réelles. Cela a été le cas lors de la catastrophe de Fukushima Daiichi, où l'apport des travaux de recherche de l'Institut a été particulièrement déterminant. Des chercheurs en modélisation de la physique des réacteurs, de la dispersion de la radioactivité dans l'atmosphère, le milieu marin et la biosphère ont adapté en temps réel leurs modèles pour évaluer les conséquences de l'accident dans l'environnement et répondre aux nombreuses sollicitations (ambassade de France au Japon, expatriés, salariés d'entreprises ...). Les capacités de gestion de crise de l'IRSN ont également été mobilisées dans le cadre de diverses crises réelles en France. Depuis le début de la guerre en Ukraine, compte tenu des menaces qui pèsent sur les installations nucléaires, l'IRSN a procédé à des évaluations pour répondre aux questionnements des ministères et notamment sur les aspects sanitaires.

L'IRSN joue également un rôle dans le dispositif sanitaire pour des situations aussi variées que celles liées aux menaces de type NRBC (NDLR : armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimique) qui pourraient survenir lors de grandes manifestations publiques ou bien encore d'accidents de grande ampleur dans le domaine médical, comme rencontrés avec les surexpositions de patients à Epinal ou Toulouse.

La restructuration du système actuel risque de dégrader les capacités techniques de réponse en situation d'urgence nucléaire ou radiologique. Or ces capacités sont nécessaires pour que L'Etat, garant de la protection de l'ensemble de nos concitoyens, puisse disposer de l'ensemble des leviers d'action pour faire face à de telles situations, dont il convient de rappeler qu'elles ne sont pas uniquement liées à des installations nucléaires civiles, mais aussi de défense voire à des événements relevant d'autres menaces.